

Comprehensive Inventory of Denial–Sex Offender version (CID-SO)

Nom :

Date :

Type d'infraction :

- ☐ abus d'enfant
☐ Inceste
☐ Viol (sur adulte)
☐ Autres (ex : exhibition, voyeurisme, zoophilie...)

Date de naissance :

Age :

Genre préféré de Victime : ☐ masculin
☐ Féminin

Traitement : ☐ jamais engagé dans un traitement pour AICS
☐ En cours
☐ Programme de traitement AICS complété

1. Dénie l'infraction spécifique actuelle 0 Reconnaît entièrement l'infraction actuelle telle qu'elle a été incriminée 1 Nie partiellement l'infraction spécifique actuelle 2 Nie complètement l'infraction actuelle	10. Dénie la possibilité d'un comportement futur 0 Reconnaît qu'il ne peut pas prédire l'avenir et identifie qu'il est probable qu'il commette d'autres infractions; affirme qu'il ne commettra pas d'autres délits s'il utilise les stratégies apprises 1 Nie partiellement la possibilité de commettre des délits similaires à l'avenir 2 Nie la possibilité de commettre des infractions similaires à l'avenir
2. Négation des antécédents d'infraction sexuelle 0 Reconnaît pleinement avoir commis des infractions à d'autres moments, qu'elles soient enregistrées ou non. 1 Reconnaît partiellement avoir commis des infractions à d'autres moments ; certaines infractions ne sont pas toutes enregistrées. 2 Nie complètement les délits antérieurs	11. Dénie toute intention, planification ou préméditation 0 Reconnaît pleinement que l'infraction a été planifiée 1 Reconnaît partiellement que certains éléments ont été planifiés 2 Nie complètement que l'infraction ait été planifiée
3. Absence de sentiments de culpabilité et d'embarras 0 Ressent de la culpabilité et de l'embarras pour avoir commis le(s) infraction(s) 1 Se sent gêné par l'infraction, mais ressent une culpabilité minime pour l'infraction elle-même 2 N'éprouve aucun sentiment de culpabilité ou d'embarras lié à l'infraction elle-même.	12. Dénie de l'excitation et des fantasmes déviants 0 Reconnaît pleinement qu'il a, ou a eu, des intérêts et des fantasmes sexuels déviants. 1 Reconnaît partiellement avoir des fantasmes et des intérêts déviants ; nuance en mettant l'accent sur des intérêts « normaux ». 2 Affirme que l'infraction sexuelle ne s'est produite qu'une seule fois ; il n'y a aucun intérêt ou fantasme sexuel déviant.
4. Se concentre sur les comportements acceptables ou non sexuels 0 Se concentre entièrement sur la nature sexuelle de l'infraction 1 Capable de se concentrer sur la nature sexuelle de l'infraction, mais met l'accent sur d'autres comportements non sexuels 2 Se concentre sur d'autres aspects de son comportement ; généralement plus « acceptable » ou « non sexuels ».	13. Dénie avoir été sexuellement excité pendant l'infraction actuelle 0 Admet avoir été sexuellement excité pendant l'infraction 1 Reconnaît partiellement avoir été excité sexuellement 2 Nie complètement toute excitation sexuelle
5. Minimise la gravité de l'infraction 0 Accepte la gravité de ses comportements 1 Accepte, en partie, la gravité de l'infraction 2 Nie la gravité de l'infraction ; minimise la gravité de l'infraction sexuelle	14. Montre une attitude défensive ou une hostilité excessive 0 Se soumet entièrement ; peut être sur la défensive au début, mais l'hostilité diminue au milieu de l'entretien

	1 Maintient une position défensive tout au long de l'entretien mais n'est pas ouvertement hostile 2 Sur la défensive et fait preuve d'une hostilité et d'un ressentiment excessifs pour avoir été interrogé sur l'infraction
6. Minimise le préjudice causé à la victime 0 Reconnaît le préjudice causé à la victime ; sans objet 1 Minimise le préjudice subi par la victime ; difficulté à reconnaître le préjudice subi par la victime 2 Nie avoir causé du tort à la victime ; ou prétend l'avoir aidée.	15. Reconnaît la possibilité d'un changement grâce au traitement 0 Reconnaît que l'infraction est sous son contrôle et qu'il est capable de changer avec de l'aide. 1 Explique qu'il est difficile de changer, mais qu'il est prêt à ce qu'on lui prouve qu'il a tort. 2 Reconnaît qu'il est difficile de changer les comportements abusifs ; croit qu'on ne peut pas l'aider
7. Accuse la victime 0 Reconnaît que l'infraction est le résultat de son propre comportement 1 Reconnaît en partie que l'infraction est le résultat de son comportement, mais aussi de la mauvaise volonté ou de l'exagération de la victime 2 Accuse la victime d'être à l'origine de l'infraction et/ou des conséquences des accusations	16. N'exprime aucun désir ou besoin d'aide 0 Reconnaît qu'il a besoin d'aide et accueille favorablement l'intervention 1 Semble réticent à recevoir un traitement 2 Refuse de recevoir un traitement ; ne manifeste aucun désir d'aide
8. Qualifie ou justifie par une attribution interne 0 Accepte la responsabilité interne ; aucun facteur interne atténuant 1 Prétend qu'il y avait des facteurs internes atténuants, mais accepte la responsabilité de l'infraction 2 Nie la responsabilité interne ; affirme que l'infraction n'était pas dans son caractère	17. Dénie se souvenir de l'infraction 0 Se souvient complètement de l'infraction 1 Se souvient partiellement de l'infraction 2 Affirme ne pas se souvenir ; ne peut donc pas admettre avoir commis l'infraction
9. Qualifie ou justifie par une attribution externe 0 Ne blâme pas les tiers 1 Affirme qu'il y avait des facteurs externes atténuants, mais accepte la responsabilité de l'infraction 2 Accuse des facteurs éloignés et proches	18. Dénie que l'infraction mérite une sanction 0 Considère que l'infraction mérite une peine comme celle reçue 1 Estime que les peines sont généralement trop sévères pour ce qu'il a fait 2 Estime que le type d'infraction ne devrait pas être contraire à la loi ou qu'il a été traité injustement.

Comprehensive Inventory of Denial–Sex Offender version (CID-SO)

FORMULAIRE #1

Nom :

Date :

Item	Cotation (0/1/2)	Notes
1. Dénie de l'infraction spécifique actuelle		
2. Dénie des antécédents en matière d'infractions sexuelles		
3. Absence de sentiments de culpabilité et d'embarras		
4. Se concentre sur les comportements acceptables ou non sexuels		
5. Minimise la gravité de l'infraction		
6. Minimise le préjudice causé à la victime		
7. Blâme la victime		
8. Qualifie ou justifie par attribution interne		
9. Qualifie ou justifie par une attribution externe		
10. Dénie la possibilité d'un comportement futur		
11. Dénie toute intention, planification ou préméditation		
12. Dénie l'excitation et les fantasmes déviants		
13. Dénie toute excitation sexuelle pendant l'infraction actuelle		
14. Se montre défensif ou excessivement hostile		
15. reconnaît la possibilité d'un changement par le biais du traitement		
16. N'exprime aucun désir ou besoin d'aide		
17. Dénie se souvenir de l'infraction		
18. Dénie mériter une sanction		

Comprehensive Inventory of Denial–Sex Offender version (CID-SO)

FORMULAIRE #2

Nom :

Date :

	Cluster A	Cluster B	Cluster C	Cluster D	Item
1					Déni de l'infraction spécifique actuelle
2					Déni des antécédents en matière d'infractions sexuelles
3					Absence de sentiments de culpabilité et d'embarras
4					Se concentre sur les comportements acceptables ou non sexuels
5					Minimise la gravité de l'infraction
6					Minimise le préjudice causé à la victime
7					Blâme la victime
8					Qualifie ou justifie par attribution interne
9					Qualifie ou justifie par une attribution externe
10					Dénie la possibilité d'un comportement futur
11					Dénie toute intention, planification ou préméditation
12					Dénie l'excitation et les fantasmes déviants
13					Dénie toute excitation sexuelle pendant l'infraction actuelle
14					Se montre défensif ou excessivement hostile
15					reconnaît la possibilité d'un changement par le biais du traitement
16					N'exprime aucun désir ou besoin d'aide
17					Dénie se souvenir de l'infraction
18					Dénie mériter une sanction
					Totaux par cluster

- **Cluster A** : Déni des comportements et attirances sexuelles déviantes
- **Cluster B** : Déni du besoin de traitement
- **Cluster C** : Déni de responsabilité
- **Cluster D** : Minimisation des préjudices causés à la victime

Instructions pour la cotation des items CID-SO

Aperçu de la cotation et de l'évaluateur

Le Comprehensive Inventory of Denial - Sex Offender Version (CID-SO) est conçu pour être basé sur un entretien.

Les professionnels doivent mener un entretien d'évaluation d'entrée approfondi avec le délinquant, utiliser des sources collatérales (par ex. les informations du dossier, les déclarations de la victime, les rapports de police), puis remplir le formulaire d'évaluation de la CID-SO.

Bien qu'il soit possible de noter la CID-SO sur la base des informations contenues dans le dossier et des informations corroborantes provenant de sources pertinentes, il est préférable de mener un entretien avec l'auteur de l'infraction.

Pour remplir les questions du CID-SO, le praticien doit avoir une certaine expérience de la prestation de services psychologiques ou pénitentiaire à des délinquants sexuels.

Chaque question (item) est décrite en détail dans le manuel. Lors de l'évaluation de chaque item, le praticien doit comparer le délinquant sexuel à un délinquant sexuel prototypique représenté par la description détaillée de l'item en question. Ainsi, les caractéristiques ou les items sont décrits pour représenter un individu qui représente un score de '2', sauf indication contraire.

Quelques considérations

Il est important de noter que les délinquants donnent rarement des informations sur d'autres types de déviance sexuelle, à moins qu'on ne leur pose directement la question. Même lorsqu'on leur pose la question, ils peuvent être moins honnêtes, même lorsqu'ils sont interrogés par des cliniciens expérimentés.

L'évaluation du CID-SO peut changer au fur et à mesure de la collecte d'informations, car chaque élément d'information s'ajoute à la connaissance collective sur le délinquant.

L'objectif de l'élaboration de la CID-SO est d'évaluer l'évolution des distorsions cognitives d'un délinquant sexuel et de son acceptation de la responsabilité de ses propres actes, en particulier lorsqu'il s'est engagé dans un programme de gestion des délinquants sexuels.

Si le délinquant nie totalement l'existence de son infraction indexée actuelle, il faut alors attribuer la note de 2 à chaque item, à l'exception des items 2 : 'Antécédents d'infraction sexuelle' et 14 : 'Hostilité défensive/excessive'.